

Bibliothèque numérique

medic @

**Lettre de Jean-Antoine Chaptal,
ministre de l'Intérieur, au préfet du
Vaucluse relative à la quotité des
fonds crédités pour l'an dix**

26 avril 1802.

Cote : Bibliothèque de Pharmacie Ms. 235

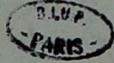
1. DIVISION.

BUREAU
des Dépenses adm.

Liberté.



Egalité.



RÉPONSE a une
Lettre du 6. G. Gal

ENREGISTRÉE à
l'arrivée, N.º 27º.
14. Juv. 27º.

Paris, le 6. Floral an 10 de la
République française, une et indivisible.

ENREGISTREMENT
du Départ, N.º 97

Nauchuse

Le Ministre de l'Intérieur,
Au Citoyen Pelet, Préfet du
Département de Nauchuse

Observation
sur la quotité de
fonds affectés pour
l'an Dix.

En m'informant, Citoyen Préfet, de la
mesure que vous avez prise pour faire payer
les huissiers du Tribunal Criminel du
Département, vous me représentez que la
masse de fonds qui vous sont alloués
pour l'an 10. est insuffisante.
Une Circulaire du Ministre de

2.

finances a du mont annoncee qu'il avoit
était alloué un supplément de 16,411,500.
pour ses dépenses variables, et les causes
de cette augmentation de crédit.

La réduction des Justices de paix doit
nécessairement laisser des fonds disponibles
pendant les 6 derniers mois de l'année
courante.

Il se peut que quelques parties du service
en laissent aussi qui pourront être reversés
sur d'autres parties.

Enfin, Citoyen Préfet, vous ne devez
négliger aucun moyen de concourir aux vœux
d'économie qui ont dirigé le Gouvernement
dans la répartition des fonds et dont
les circonstances lui imposent la loi.
Il est en votre pouvoir de le faire.

Je ne puis s'écarter de ce système.

Je vous salue

~~Chaptal~~



~~M. de l'Intérieur~~

Club des Préfets
de Vaucluse
à Orange

